











AVANT PROPOS	3
COMPRENDRE L'AGENCE D'URBANISME	
ET SON FONCTIONNEMENT	5
Epures accompagne les acteurs publics	6
L'Agence présente en continu avec des valeurs fortes	8
Principales missions de l'Agence d'urbanisme	10
Un positionnement original, un fonctionnement pluridisciplinaire	12
Un travail à toutes les échelles	13
Une ingénierie mutualisée et en réseau	14
Un large partenariat de 94 membres	16
Le politique au centre de la décision : les instances	17
Un fonctionnement collégial	18
3 niveaux de cotisations statutaires pour des niveaux de services différents	19
Le collège des partenaires associés	20
Le programme partenarial et son fonctionnement	21
Les cotisations statutaires financent le socle partenarial	22
Le socle partenarial, le commun ouvert et partagé	23
e-observ', accédez aux données des observatoires de l'Agence	24
epures, un centre de ressources	26
SOLLICITER L'AGENCE D'URBANISME	29
Etre membre d'epures, ça veut dire quoi?	30
Ma commune est-elle membre?	31
En tant que membre, à quels services ai-je accès?	32
Comment solliciter epures?	34



util mutualisé d'intérêt public, epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise éclaire et accompagne les responsables locaux dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques. Elle révèle, prend la mesure et met en perspective des dynamiques socio-économiques et spatiales qui transforment les cadres et les modes de vie.

Elle aide au dialogue entre les acteurs métropolitains, publics et privés par un fonctionnement partenarial et un fort ancrage territorial.

Au commencement d'un nouveau mandat, avec un renouvellement des équipes d'élus.es, l'Agence d'urbanisme souhaite vous présenter de façon concise son fonctionnement, son organisation mais également la place centrale que les élus administrateurs occupent dans son fonctionnement. Enfin, elle rappelle comment faire appel à ses services qu'elle souhaite au plus près des besoins de ses membres.

Une Agence pour tous, répondant au besoin de chacun.

Jean-Pierre BERGER Président d'epures

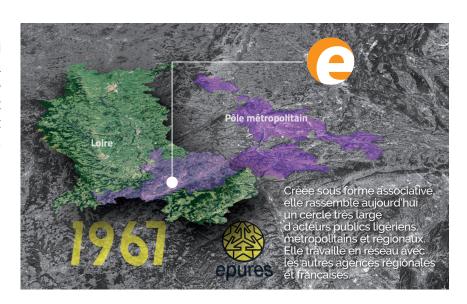




L'AGENCE **D'URBANISME AIDE LES ACTEURS PUBLICS À DÉFINIR LEURS POLITIQUES** D'AMÉNAGEMENT **DE DÉVELOPPEMENT** Elle mutualise les ressources pour les accompagner dans leurs actions et leurs projets, autour de trois types de missions :

- Les missions communes du socle partenarial, au service de tous
- Les missions transversales d'ingénierie et d'expertises thématiques
- L'animation territoriale

Epures est née en 1967, à l'initiative du Conseil départemental de la Loire, de la Chambre de commerce et d'industrie, de six communes et de l'Ftat.



Les missions des Agences d'urbanisme sont définies par l'article **L132-6 du** code de l'urbanisme

LA LOI ALUR CONFORTE LES MISSIONS DES AGENCES D'URBANISME

(ARTICLE L132.6 DU CODE DE L'URBANISME)

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer, organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés Agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour mission de

Loi LOF [1967] Loi SRU [2000] Loi ALUR [2014]

Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale

> Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux

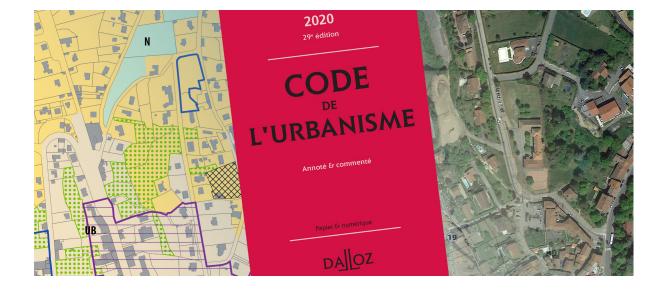
(PLUi)

Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques

> Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine

Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines







ELLE DÉFEND DES VALEURS DE RESPONSABILITÉ, **DE NEUTRALITÉ, DE** TRANSPARENCE, D'ÉCOUTE ET DE **COOPÉRATION**

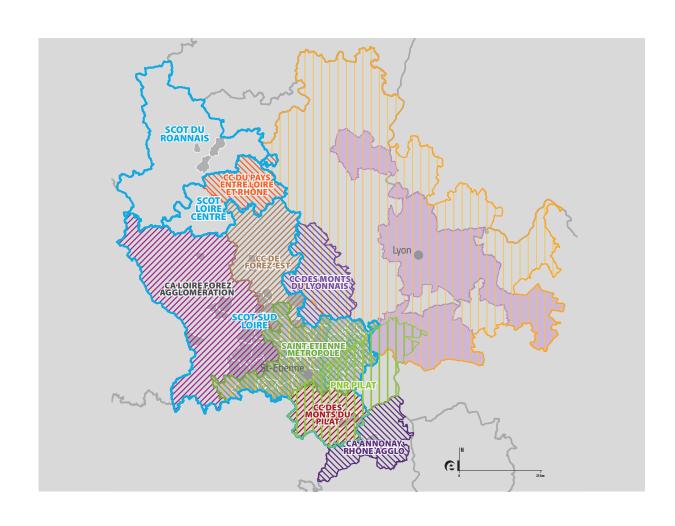
Sur un large périmètre, elle couvre un champ d'intervention qui ne cesse de s'agrandir : planification, études pré-opérationnelles, stratégie territoriale, observation, analyse de données comme aide à la décision, transition énergétique et climatique, relation villecampagne, santé et territoire... L'Agence est au cœur des nouveaux enjeux.



ELLE S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'OPTIMISATION **DE LA RESSOURCE PUBLIQUE, AU** L'INTÉRÊT COMMUN

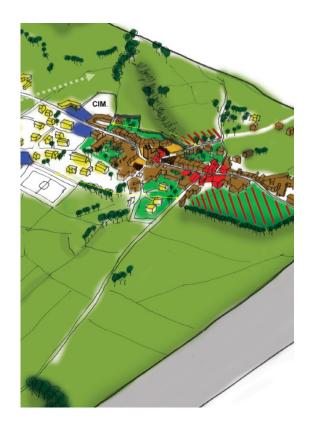
Epures, l'outil partenarial de tous les territoires, aide les acteurs publics partenaires à

- se situer dans un monde en transition accélérée par ses observatoires
- préparer l'avenir par ses études, ses analyses et la planification
- partager la connaissance des territoires par la diffusion des ses travaux et l'animation d'échanges





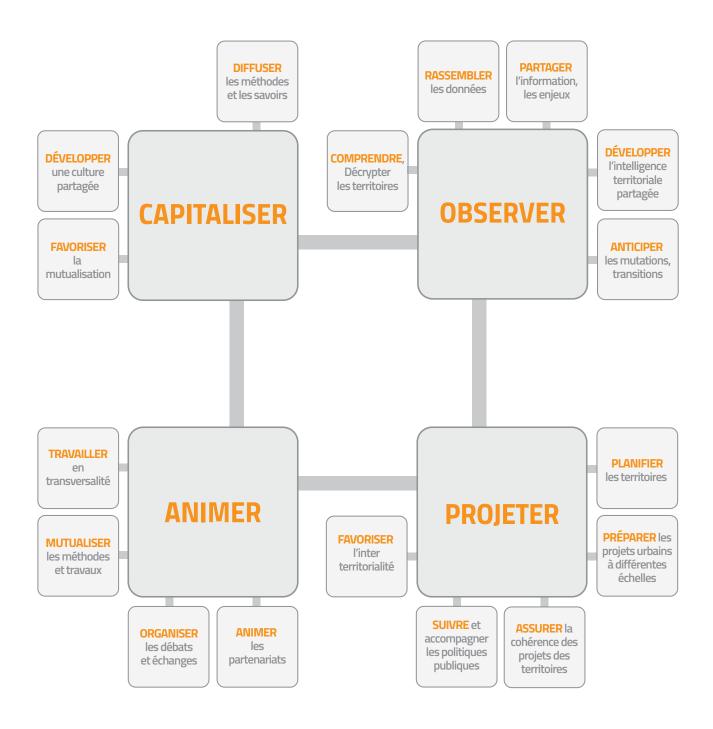
L'AGENCE N'EST PAS **UN PRESTATAIRE MAIS UN PARTENAIRE**



Outil partenarial d'ingénierie territoriale publique, l'Agence d'urbanisme intervient comme conseil, aide à la décision, appui technique, sur les questions qui concernent l'urbanisme, l'aménagement, le développement des territoires et le développement social.

Elle s'est structurée autour de quatre compétences essentielles:

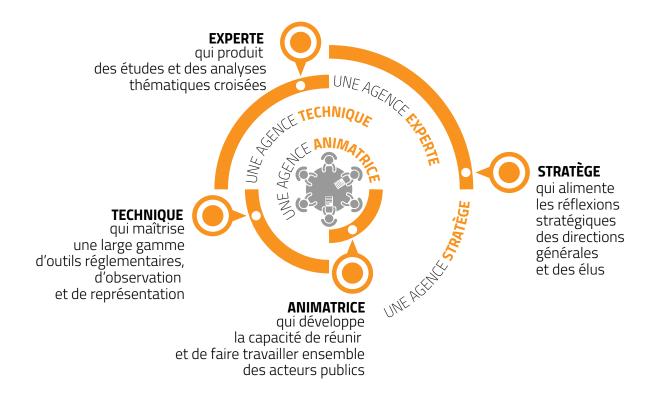
- Observer
- Projeter
- Animer
- Capitaliser





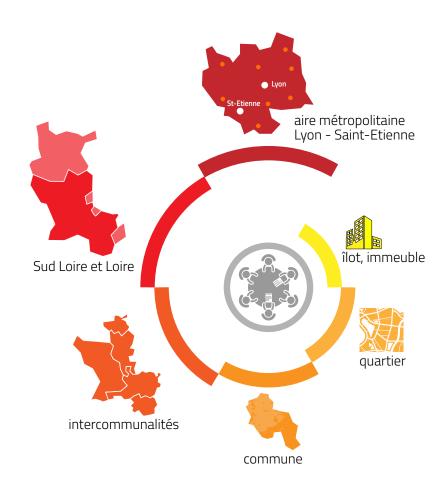
Trois spécificités:

- Assistant permanent à la démarche (AMO) et expert réalisant les missions (MOE)
- Boîte à outils pluridisciplinaire, au service des projets
- Agilité, adaptation aux besoins et écoute des membres





- Assurer le chaînage de l'aménagement
- Favoriser la cohérence des politiques
- Apporter l'expertise à tous
- Adapter les réponses aux besoins de chacun des membres





L'AGENCE **D'URBANISME** S'INSCRIT DANS **DIFFÉRENTS RÉSEAUX RÉGIONAUX ET NATIONAUX**

Epures élargit son champ, son expertise. Elle bénéficie de la richesse des autres Agences et de la force du réseau national.



A2

Le réseau d'ingénierie mutualisée des Agences de Lyon et Saint-Étienne est né de la coopération métropolitaine et, plus largement, autour de l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne.



Le réseau **Urba4** des Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes*

*Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Lyon et Grenoble

FNAU

La FNAU rassemble 50 agences. Au-delà du réseau d'élus et de professionnels, la FNAU développe l'observation en réseau, les partenariats avec les principaux acteurs du développement territorial et favorise la reconnaissance et l'ouverture à l'international. Elle promeut les coopérations et l'émergence de nouvelles formes de projets. Elle défend l'action publique territoriale et l'ingénierie d'intérêt général grâce aux actions communes avec les grandes associations nationales d'élus.



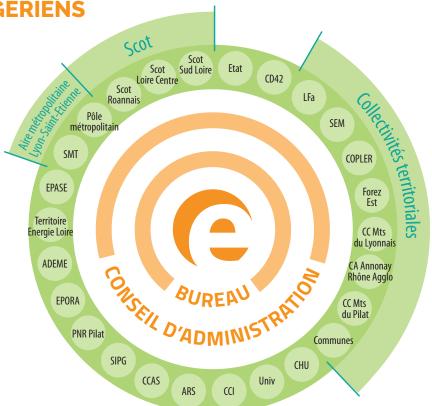


Depuis 2016, les quatre Agences d'Auvergne Rhône-Alpes associent leurs compétences et capitalisent leur expérience à l'échelle régionale.



EPURES ACCUEILLE TOUS LES ACTEURS PUBLICS DONT L'ACTION CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DES

- 7 EPCI
- 69 communes
- les structures de coopérations métropolitaines (avec Lyon)
- les principales structures publiques de la Loire





EPURES EST UN OUTIL D'INGÉNIERIE AU **SERVICE DES ÉLUS** ET GÉRÉ PAR DES ÉLUS

L'Agence d'urbanisme est très attachée à sa représentation politique neutre, avec laquelle elle entretient des liens étroits et permanents.

Les instances sont l'occasion de suivre l'actualité des projets et d'ajuster le pilotage de l'activité et de l'association.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) 108 🕰

L'AG est l'organe souverain. Elle adopte le rapport financier et d'activité. Elle permet également de favoriser les échanges et l'esprit partenarial de l'Agence.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA est l'organe décisionnel et opérationnel. Il gère l'association en approuvant le règlement et le programme partenarial. C'est un lieu de débat entre les participants.

BUREAU 14 👸

1 Prés. - 3 V.Prés. - 1 trésorier Le Préfet ou son représentant unique collège membre de droit

Le bureau se réunit pour préparer les CA et a vocation à appuyer l'action du Président.



3 COLLÈGES **POUR 3 NATURES DE RELATION AVEC EPURES**

Ce choix induit:

- Une **représentativité** dans les instances
- Une règle de cotisation
- Un **niveau d'accès** aux services du socle partenarial

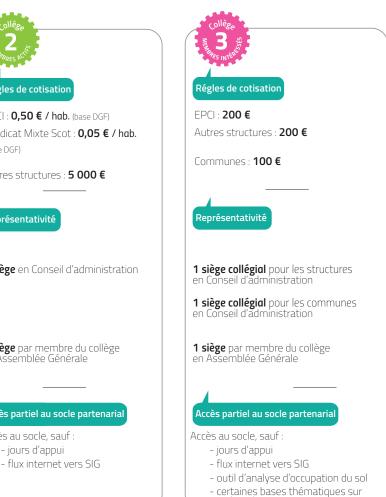


Trois collèges possibles dans les statuts : trois natures de relations adhérent-Agence dans les différentes instances

- Collège des membres de droit accueillle les membres les plus intéressés et impliqués dans l'Agence d'urbanisme
- Collège des membres actifs, pour ceux qui sollicitent régulièrement les compétences de l'Agence
- Collège des membres intéressés par l'activité et les travaux d'epures et dont les besoins sont irréguliers







^{*}Les communes dont l'EPCI adhère au collège des membres de droit ont leur adhésion gratuite et sont représentées collégialement au Conseil d'administration



CERTAINS ACTEURS PRIVÉS TRAVAILLENT AVEC L'AGENCE, SUR DES CHAMPS COMPLÉMENTAIRES À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL **TOUJOURS AVÉRÉ**

Ils doivent pouvoir participer aux missions de l'Agence inscrites au programme partenarial et les financer le cas échéant.

Ils seront représentés dans un collège particulier.





Les partenaires associés n'ont pas de droit de vote dans les instances de l'Agence d'urbanisme mais peuvent participer aux débats et aux travaux.



L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS **D'EPURES** S'INSCRIT DANS E PROGRAMME **PARTENARIAL** MUTUALISÈ

la TVA.

L'Agence favorise ainsi la convergence des besoins, des initiatives et la recherche de solutions partagées.

L'Agence ne se substitue pas à l'intervention des services des collectivités et des partenaires mais vient en appui, en veillant à la mobilisation des acteurs concernés.

Ce programme partenarial est construit à partir des besoins et attentes de ses membres et des propositions d'epures. Ces derniers apportent leurs financements pour le mettre en œuvre. C'est pourquoi le programme partenarial est en dehors de la commande publique et n'est pas soumis à



En retour, les membres disposent des compétences des équipes, des ressources de l'Agence et ont accès aux travaux inscrits au programme partenarial.



LE SOCLE PARTENARIAL RÉPOND À L'EXIGENCE DE LA LOI SUR LES MISSIONS PERMANENTES DES **AGENCES D'URBANISME**





Le socle partenarial représente 25% de l'activité de l'Agence.

Il est validé, dans son enveloppe et dans son contenu, annuellement par le Conseil d'administration.



LES MEMBRES DE L'AGENCE D'URBANISME **QUI ADHÈRENT AU** COLLÈGE 1 BÉNÉFICIENT **DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES***

- Un lien direct avec le SIG et le serveur de données de l'Agence pour un service de mise à jour automatique des données et une capacité de téléchargement optimisée
- Des analyses et rapports à façon sur des bouquets d'indicateurs sur leur territoire
- Un nombre de jours d'appui technique et d'assistance

CONTENU DU SOCLE PARTENARIAL

CAPITALISER, PARTAGER LA DONNÉE

- mission observation
- mutualisation des données
- **(e-observ'** et flux de données
- modèle d'occupation du sol
- gestion et achats des bases de données

OBSERVER, COMPRENDRE

- observatoires partenariaux
- modèle multimodal de déplacement

ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR

- animation du partenariat
- instances de l'Agence
- centre de documentation
- information numérique et communication
- gestion du programme partenarial
- clubs des observatoires
- travaux mutualisés FNAU
- séminaires et visites epures

AIDER, ACCOMPAGNER

- développement outils et méthodes
- jours d'appui aux membres du collège 1

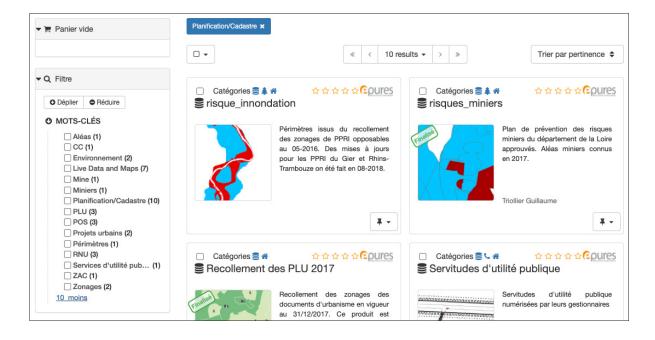
^{*} à l'exclusion des communes



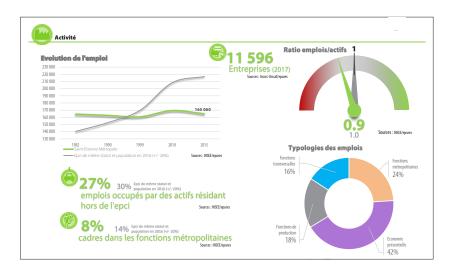
E-OBSERV',
PLUS QU'UNE SIMPLE
VISIONNEUSE, UN
OUTIL DÉVELOPPÉ PAR
L'AGENCE AU SERVICE
DE SES PARTENAIRES

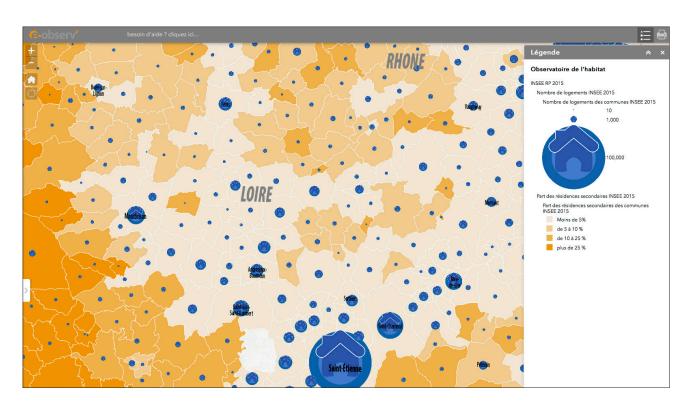
Il est adossé à :

- une gestion interne de bases de données au service des études
- une mise en relation avec les systèmes d'informations géographiques de nos partenaires par la mise à disposition de flux de données régulièrement mises à jour



IMPRIMEZ DES PORTRAITS DE VOS TERRITOIRES ET COMPAREZ-LES





Thématiques disponibles*



^{*} données accessibles selon collège d'appartenance



UNE DES MISSIONS PRINCIPALES D'EPURES EST DE CONNAISSANCE ET EN PERMETTRE UNE **DIFFUSION LA PLUS** LARGE POSSIBLE

Le fonds documentaire est composé de plus de 8 000 références et de plus de 2 500 études, de la fin des années 60 à aujourd'hui, auxquels s'ajoutent plus de 9 000 photographies et 36 titres périodiques.

Une aide à la recherche est assurée par une chargée de documentation et sur rendez-vous.

Ce fonds pluridisciplinaire est mis à disposition des partenaires, élus, techniciens territoriaux, chercheurs, universitaires, étudiants, professionnels.



EPURES DIFFUSE VEILLES ET NEWSLETTERS RÉGULIÈREMENT*

E-ACTU'

(515 abonnés) propose de retrouver en un coup d'œil l'essentiel de l'actualité locale et professionnelle de la semaine.

E-THEM'

(187 abonnés) est une veille spécialisée sur différents thèmes (Administration des territoires, Commerce, Déplacements - Mobilité, Economie, Développement territorial, Environnement, Innovation urbaine, Juridique, Habitat - Logement - Foncier, Politique de la ville -Rénovation urbaine, Santé - Social, Scot - PLUi, Urbanisme).



E-NEWS'

(1909 abonnés) permet de faire connaître nos activités et nos productions à l'ensemble de notre partenariat.

E-PUB'

Pour partager avec les adhérents et les partenaires nos dernières publications.



^{*} sur inscription par simple demande





ETRE MEMBRE D'EPURES, C'EST AVANT **TOUT PARTAGER UN OUTIL PUBLIC À VOTRE** SERVICE ET DONT VOUS ÊTES PARTIE-PRENANTE

Etre membre d'epures, c'est participer aux instances et être bénéficiaire des travaux et missions d'accompagnement à coût et intérêts mutualisés



MON RÔLE EN TANT **QUE REPRÉSENTANT**

Les représentants prennent part aux votes en Assemblée générale, indispensables au fonctionnement de l'Agence d'urbanisme : le rapport moral et d'activité, le bilan comptable – et participent au débat territorial. Lorsque les représentants siègent également au Conseil d'administration, ils gèrent la vie de l'association en votant le programme partenarial annuel, les cotisations et le budget de la structure. Ils participent à la stratégie d'epures en statuant sur les demandes d'adhésion et en participants aux nombreux échanges sur les orientations à prendre et son développement.



AFIN DE RESPECTER LES PRINCIPES DE DÉCENTRALISATION ET D'AUTONOMIE DE **GESTION, CHAQUE** COLLECTIVITÉ ADHÈRE **EN SON NOM**

Si vous ne savez pas si vous êtes adhérent d'epures, contacteznous, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Contact : Françoise Wilczynski fwilczynski@epures.com

Votre commune

CAS 3

Si votre EPCI n'est pas adhérent au collège 1, il est alors nécessaire de demander votre adhésion au Conseil d'administration de l'Agence. Pour cela un courrier accompagné de la délibération de votre Conseil municipal sera nécessaire. Vous serez membre d'epures après agrément du Conseil d'administration. Votre cotisation d'adhésion annuelle sera de 100 euros.

CAS 1

Si votre EPCI est adhérent à epures et qu'il a fait le choix d'adhérer au collège 1 (Saint-Étienne Métropole, Loire Forez agglomération, COPLER), et si vous êtes déjà membre de l'Agence d'urbanisme, alors votre cotisation d'adhésion est gratuite.

CAS 2

Si votre EPCI est adhérent au Collège 1 mais que votre commune n'est pas encore membre de l'Agence d'urbanisme, il suffit que vous demandiez votre adhésion. Une délibération de votre Conseil municipal est suffisante. Votre cotisation sera également gratuite.

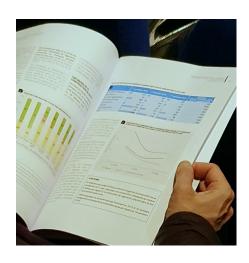


L'adhésion à epures ouvre le droit à :

- être représenté dans les instances politiques et techniques
- co-construire et orienter le programme partenarial mutualisé et demander des interventions pour vos projets
- participer aux différents temps d'échange organisés par l'Agence*
- recevoir l'ensemble des publications
- avoir accès à tout ou partie du socle partenarial et des ressources de l'Agence
- bénéficier de conseils ponctuels
- avoir accès aux études, notamment dans l'espace partenaire

^{*} Rencontres annuelles, clubs des observatoires

Etre membre d'epures est donc une façon d'agir directement sur l'offre de service dont vous avez besoin via votre participation aux instances et au programme partenarial et de bénéficier de ressources et de connaissances sur le développement des territoires. C'est un espace de rencontre et de dialogue entre les élus du territoire.







DEMANDER L'ACCOMPAGNEMENT ET L'APPUI D'EPURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PARTENARIAL

Vous nous exprimez vos besoins



1 proposition adéquate 1 méthode adaptée



1 accord partenarial



équipe projet mobilisée interlocuteur dédié



1 mise en oeuvre évolutive



Des livrables adaptés et partagés à terme

c'est s'assurer des avantages

d'une démarche qui s'adapte en continu à vos besoins, souple et réactive et transparente

c'est avoir une relation en continu avec des interlocuteurs identifiés

c'est pouvoir s'appuyer sur les autres partenaires de

l'Agence d'urbanisme (Etat, EPCI, Syndicat mixte...) et bénéficier des méthodes, des données et expériences antérieures

c'est faire le choix de la simplicité et de la

transparence via le programme partenarial (pas de cahier des charges à rédiger, pas de procédure d'appel d'offre à organiser) : facilité de la gestion conventionnelle, traçabilité et gain de temps

Organisation des études







Programme partenarial

Discuté en Comité Technique Partenarial (CTP)





INSTANCES



Mission

Point régulier avec partenaires Suivi aux CTP



Livrable

MISSION



Valorisation vers partenaires













ANIMATION PARTENARIALE

